

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [annick paradis](#)

<https://www.cadre21.org/membres/da6061b821a2fb09004dc5ff>

Date d'obtention : 2023-11-17 19:49:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Parler avec la personne qui fait le signalement ainsi que la victime. Remplir une grille d'évaluation avec chacun d'eux.
 - Vérifier l'information auprès des autres élèves impliqués dans l'incident et remplir aussi des grilles d'évaluation. Suite à la vérification des informations, il est important d'appeler le service de police si nous estimons que c'est un acte malveillant et nous confisquons le cellulaire si nous avons des doutes de contenu de pornographie juvénile. Il est important de ne pas consulter le contenu du téléphone et je ne remplis pas la grille d'évaluation.
 - Je parle par la suite à la personne instigatrice de l'incident pour avoir sa version.
- Suite à cette rencontre, il sera possible d'évaluer si l'acte est impulsif ou malveillant.

Finalement, suivre les étapes sur la fiche aide mémoire selon la nature de l'acte soit malveillante ou impulsive.

Dans les 2 cas, il est recommandé d'aviser les policiers, mais pour l'acte malveillant, c'est les policiers qui prennent en charge la suite des procédures.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

S'assurer de bien valider les informations reçus et de toujours revenir à l'utilisation de la trousse.
S'assurer d'informer la police afin qu'il assure le suivi.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

évaluer l'incident, car la situation peut être en constante évolution.
confiscation du cellulaire